



## OUVERTURE DE LA SESSION

### « TRAVAIL, BONHEUR ET DROIT »

-

**Paul HERMAN**

Président de l'EFACS

Vice-Président de l'OIB

Ancien Bâtonnier, Avocat au Barreau de Clermont-Ferrand

En démarrant cette matinée, j'ai envie de rebondir sur une réflexion de notre confrère Francis Teitgen qui disait : « Mon bonheur personnel, je suis assez grand pour m'en occuper tout seul ».

Je dis : « Oui ». Nous sommes quelques-uns ici à avoir la chance d'avoir une indépendance intellectuelle et financière qui nous permet de gérer notre bonheur. Est-ce la situation de tout le monde ? Je n'en suis pas certain.

Pour nombre d'entre nous, leur situation, leur quotidien dépendent au jour le jour des autres (d'un employeur, d'un Etat qui pourvoit à leurs besoins dans des conditions souvent insuffisantes). Ça m'a amené à une réflexion sur le rôle de l'OIB. Devons-nous uniquement nous cantonner à une réflexion sur la notion de bonheur sociétal ? Réfléchir, re-réfléchir, re-re-réfléchir ? Après que fait-on ? Est-ce que l'on se contente de mettre nos travaux à disposition de qui voudra bien s'en saisir ? **Est-ce que nous ne devons pas, au contraire, dans un deuxième temps, aller plus loin et devenir une force de propositions pour ceux qui voudront bien relayer nos travaux ?**

Il est bien évident qu'il n'est pas dans nos intentions (en tous les cas c'est une réflexion personnelle) de nous substituer à l'Etat ou de nous substituer à quelques organismes dont c'est la mission. Cependant, il serait dommage, vu la richesse des débats que nous avons eu hier, que ça ne rebondisse pas sur quelque chose.

**Il faut bien que nous prenions conscience, à l'heure actuelle, que nous sommes au bord d'une situation pré-révolutionnaire. Jamais la désespérance des gens n'a été aussi grande.** Jamais le fossé entre les plus nantis et les plus pauvres n'a été aussi profond. Il n'y a pas besoin d'aller bien loin pour voir sur quoi cela débouche.

Toute proportion gardée, au-delà de la Méditerranée on a vu ce que donnait la désespérance des gens : ne pas avoir d'espoir dans le lendemain, avoir une vie dont chacun sait qu'elle continuera sur les mêmes difficultés jusqu'à la fin des jours. Cela débouche sur des situations extrémistes. Cela débouche, dans les civilisations occidentales, sur des réflexes de vote dans les urnes qui sont ceux que l'on a déjà connus.

Il ne faut pas se désintéresser de ceci. **Notre rôle est de réfléchir à la notion de bonheur parce que le bonheur est un des éléments essentiels que nous recherchons dans la vie.** A quoi sert-il de naître si c'est pour être malheureux toute sa vie ? La naissance est la possibilité de profiter de ce qui est mis à notre disposition, de pouvoir en jouir dans des conditions qui soient normales, mais aussi de pouvoir profiter de la joie de vivre. La joie de vivre est quelque chose qui, malheureusement, disparaît de plus en plus dans le quotidien de chacun.

Après avoir réfléchi, après avoir travaillé, il serait bien que nous ayons la possibilité de formuler des propositions. Par la suite, nous mettrons ces propositions à la disposition de qui voudra. Peut-être qu'un jour, on retrouvera dans les réflexions sur une conception de la Loi quelqu'un qui dira : « Et si la philosophie de la Loi c'était aussi la prise en compte du bonheur de chacun ? »

Des sujets se prêtent plus facilement à ce type de réflexion et à ce type de démarche.

C'est le droit social. **Le droit social est la relation que nous avons tous les jours sans le savoir.** Tous les jours, nous avons des relations de droit social avec notre employeur, nos salariés, des personnes qui sont

autour de nous. Le droit social est la confrontation de deux mondes qui s'éloignent de plus en plus l'un de l'autre : le monde des nantis, le monde des possesseurs, le monde de ceux qui fournissent le travail et le monde de ceux qui exécutent dans des conditions souvent insupportables. Si nous ne profitons pas du droit social et de sa formidable évolution au cours des cinquante dernières années, si nous ne profitons pas de cette législation (qui est toujours en devenir et toujours en formation) pour essayer d'inculquer quelques notions de droit au bonheur dans la réflexion des gens qui forment les lois...

Nous passons entre vingt et vingt-cinq ans à travailler sur la totalité de notre vie. Nous passons pratiquement un quart de notre vie à travailler. Pendant ces vingt vingt-cinq ans, on est, pour la plupart, sous le joug d'un employeur qui n'est pas toujours un bon employeur. Quoi de plus horrible, le matin en se levant, que de savoir que l'on va aller exécuter un travail qui n'est pas plaisant, exécuter un travail dans des relations avec une ambiance désagréable, une ambiance qui, le plus souvent, est faite de désintérêt, quelquefois de mépris et souvent, malheureusement, de harcèlement. **Si le droit du travail, le droit social ne se saisissent pas de nos travaux, de la notion de bonheur pour essayer d'améliorer la situation des salariés, nous aurons peut-être manqué un virage : ce qui serait dommage.**

Pour réfléchir à tout ceci, nous avons, aujourd'hui, autour de nous un certain nombre de personnalités : Mme Clare Hart, Présidente de l'association FACE Hérault (Fondation Agir Contre l'Exclusion), le Professeur Abdoullah Cissé, professeur de droit à la faculté de Dakar (il est doyen honoraire de la faculté de droit de Dakar) et président d'Africalegis, et notre confrère Paul-Henri Antonmattei, Avocat au barreau de Paris mais aussi professeur de droit social à la faculté de Montpellier et directeur du laboratoire de droit social.